



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-032

Piégeage des pigeons sur le domaine public – ANJOU FAUCONNERIE CAPTURE EFFAROUCHEMENT

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser le piégeage des pigeons sur le domaine public,

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise ANJOU FAUCONNERIE CAPTURE EFFAROUCHEMENT pour réaliser le piégeage des pigeons sur le domaine public en date du 24 janvier 2025.

DÉCIDE

Article 1 : De confier le piégeage des pigeons sur le domaine public à l'entreprise ANJOU FAUCONNERIE CAPTURE EFFAROUCHEMENT, 502 Les Fretis 49270 Montrevault-sur-Evre N° de SIRET 93909339900011.

Article 2 : La prestation se déroulera sur l'année 2025 à raison de 2 passages par semaine.

Article 3 : Le coût annuel est de 4202.40€ HT, net de TVA.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 07/02/2025
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

7 FEV. 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



ANJOU FAUCONNERIE CAPTURE EFFAROUCHEMENT

502 Les fretis (le fuilet)
49270 Montrevault-sur-evre, France

France Fauconnerie Effarouchement

COMMUNE DE ANCENIS- SAINT-GEREON

Place Du Marechal Foch
44150 Ancenis-saint-gereon, France

SIRET
20008322800011

Devis D202501-1

Capture pigeons en milieu urbain, contrat "annualisé" 43 semaines

Émis le 24/01/2025

Valide jusqu'au 24/02/2025

Libellé	Quantité	Prix unitaire HT	TVA	Total HT
Forfait piégeage pigeons centre- ville 10 mois soit 43 semaines soit 86 passages sur 2 sites de captures	86	51,50 €	0,00 %	4 429,00 €
<p>Forfait piégeage de 43 semaines à 10 km soit 86 passages / 2 passages par semaine. Lors des passages est effectué le réassort en eau et nourriture, l'enlèvement des oiseaux piégés, le nettoyage des cages. Un rapport d'intervention est remis en boîte à lettre après chaque passage. Ce rapport mentionne la date, les horaires d'interventions et le nombre d'oiseaux capturés.</p> <p>Le Forfait piégeage inclus : le passage deux fois par semaine / les frais de déplacement / le gazage au CO2 + mise à l'équarrissage conformément au règlement CE n°1099/2009 du conseil du 24 septembre 2009 relatif à la protection des animaux lors de la mise à mort</p>				
Remise commercial - 5% sur « contrat annualisé 10 mois »	1	-226,60 €	0,00 %	-226,60 €
Mode de règlement :	1	0,00 €	0,00 %	0,00 €
<p>virement bancaire 50% facture d'acompte à la commande 50% facture de solde en fin d'intervention</p>				

📅 Échéance de paiement	Total HT	4 202,40 €
30 jours à compter de la date d'émission de la facture.	TVA	0,00 €
	Total TTC	4 202,40 €

ANJOU FAUCONNERIE CAPTURE EFFAROUCHEMENT
EURL au capital de 1000 €
SIRET : 93909339900011
RCS ANGERS : 939093399 / RM : 939093399 49

Mode de paiement
IBAN : FR76 1695 8000 0101 2347 4056 201

Bon pour accord

Signé le :

À :

Termes et conditions

Ce devis concerne uniquement de la prestation de service.

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément au code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.